



envoi de COLIS ASIE envoyer à l'avance la marchandises jusqu'en

Par **vanessa786**, le **06/07/2011** à **13:49**

Bonjour tout le monde

Je voudrais créer un site e commerce avec mon ami Asiatique(gerant du site) il y aura bien sur,le nom de mon ami dans le site comme contact,mon nom aussi comme personne physique.

Moi je suis en france et moi ami en Asie(le siège du site e commerce sera en Asie)

maintenant???

1)Est-ce que mon ami Asiatique peut m'envoyer à l'avance la marchandises jusqu'en France(a mon domicile)

lorsque que les clients commanderont,j'enverrais les produits a nos clients Europeens par la poste(collisimo en france,Europe) Cela est plus rapide est plus sur.

Je commence avec un petit bugdet,mode de paiement via paypal Asie)

2)est ce que c'est légal ou illégal?

envoyer les colis a partir de la France, mais l'entreprise est assure en Asie,

3)Comment faire? créer une branche ou succursale?

est-ce payant?

J attends vos reponses.

Tchiao.

vanessa